

Conseil communal du 30 mai 2022
Note de synthèse explicative des points inscrits à l'ordre du jour par le Collège

SEANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2022

Le projet de procès-verbal est établi conformément au CDLD et au ROI. Conformément à l'article 46 dernier alinéa dudit ROI, en l'absence d'enregistrement de la séance publique établi et diffusé en ligne, le projet contient également la retranscription synthétique des interventions.

Les interventions telles que déposées par les conseillers en vertu de l'article 47 du ROI figurent au projet de PV.

2. Règlement de prévention incendie - Adoption

Il est proposé au Conseil d'adopter un règlement de police administrative relatif à la prévention incendie.

En effet, il appartient aux communes de faire jouir leurs habitants des avantages d'une bonne police, notamment en matière de sécurité publique. Les compétences de police ainsi confiées à la vigilance et l'autorité des communes sont notamment le soin de prévenir, par les précautions convenables, et celui de faire cesser par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux, tels que les incendies. Les autorités communales peuvent adopter des règlements concernant la prévention contre les incendies, dans la mesure où ces règlements ne sont pas contraires à des normes supérieures.

Ce règlement a été élaboré par le département prévention de la zone de secours à laquelle participe notre commune (Liège Zone 2 IILE-SRI) et proposé à toutes les communes protégées par celle-ci.

Ce règlement, établi en collaboration avec les communes participantes et fruit d'une longue réflexion collaborative au sein de la zone de secours, constitue :

- un outil à destination des préventionnistes et des services de sécurité communaux ;
- un recueil actualisé des prescriptions établies par la zone dans ses rapports depuis de nombreuses années sans durcir ses exigences.

Le règlement traite les matières suivantes :

- Les établissements accueillant du public ;
- Les immeubles de logements multiples ;
- Les gardiennes ONE ;
- Les anciens parkings couverts ;
- Les manifestations temporaires ;
- Les grands feux ;
- Les feux d'artifice.

Soit tous les domaines particuliers non-réglés, les sujets pour lesquels la zone est sollicitée par les communes et tous les types d'activités déjà placés sous la responsabilité des Bourgmestres.

Il fixe ainsi les conditions minimales auxquelles doivent répondre certains bâtiments afin :

- de prévenir la naissance, le développement et la propagation d'un incendie ;
- d'assurer la sécurité des personnes présentes ;
- de faciliter et sécuriser de façon préventive l'intervention du personnel des services incendie.

Il importe de souligner que ce règlement n'emporte pas de nouvelles exigences pour les exploitants, mais codifie, en leur donnant une base réglementaire, les exigences émises par la zone de secours dans ses rapports. Le but est un traitement semblable dans toutes les communes de la zone, avec un niveau de sécurité équivalent pour activité similaire.

A Saint-Nicolas, un règlement spécifique règle actuellement une partie de la matière ; il est donc proposé de l'abroger.

3. Participation citoyenne - Règlement d'ordre intérieur de la commission d'accompagnement de la mobilité et de l'aménagement du territoire - Adoption

La 31 janvier dernier, le Conseil a institué une commission d'accompagnement de la mobilité et de l'aménagement du territoire (CAMAT), chargée d'accompagner l'élaboration des PCM (Plan communal de mobilité) et SDC (schéma de développement communal).

Suite à un appel public, celle-ci a été composée le 28 mars 2022 par le Conseil et a tenu sa réunion inaugurale le 2 mai suivant.

Il convient désormais de doter la CAMAT d'un règlement d'ordre intérieur, qui règle notamment les modalités de convocation et de réunion de cette commission. Tel est le projet soumis à l'approbation du Conseil.

4. Désignation d'un représentant aux assemblées générales de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ASBL pour la mandature 2018-2024

Le Conseil est invité à désigner le délégué de la commune de Saint-Nicolas au sein de l'assemblée générale de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ASBL.

INTERCOMMUNALES

5. Désignation des délégués communaux aux assemblées générales de l'Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO) pour la mandature 2018-2024

Le Conseil est invité à désigner les 5 délégués du Conseil au sein de l'assemblée générale d'IMIO.

6. Approbation des points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO) du 28 juin 2022

Le Conseil est invité à approuver les points soumis au vote inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de cette intercommunale.

7. Approbation des points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Compagnie intercommunale liégeoise des eaux (CILE) du 16 juin 2022

Le Conseil est invité à approuver les points soumis au vote inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de cette intercommunale.

8. Approbation des points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Association intercommunale pour le démergement et l'épuration (AIDE) du 16 juin 2022

Le Conseil est invité à approuver les points soumis au vote inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de cette intercommunale.

9. Approbation des points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (Liège Zone 2 IILE-SRI) du 20 juin 2022

Le Conseil est invité à approuver les points soumis au vote inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de cette intercommunale.

10. Approbation des points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ECETIA INTERCOMMUNALE du 28 juin 2022

Le Conseil est invité à approuver les points soumis au vote inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de cette intercommunale.

11. Approbation des points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'association intercommunale de traitement des déchets liégeois (INTRADEL) du 23 juin 2022

Le Conseil est invité à approuver les points soumis au vote inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de cette intercommunale.

12. Approbation des points repris à l'ordre du jour de l'intercommunale SPI – Agence de développement économique de la Province de Liège du 28 juin 2022

Le Conseil est invité à approuver les points soumis au vote inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de cette intercommunale.

MARCHES PUBLICS

13. Liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions – Prise d'acte

En exécution de l'article 2 de la délibération du Conseil du 25 février 2019 portant délégation du Conseil Communal au Collège Communal par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3, L1222-6, L1222-7 - Dépenses budgétaires extraordinaires inférieures à 30.000 € HTVA, inséré par délibération du 14 décembre 2020, ce point vise à informer le Conseil de la liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions, pour la période du 9 avril au 13 mai 2022.

MOBILITE

14. Règlement complémentaire à la police de la circulation routière - Modifications

Il est proposé au Conseil de modifier le règlement complémentaire à la police de la circulation routière, sur proposition de la Cellule Mobilité et après avis du SPW, afin de

- revoir la situation de la Rue Mâvis, en termes de stationnement ;
- instaurer un sens giratoire dans le carrefour formé par les rues Jean Pierre Dubuisson, de la Colline et des Prairies ;
- procéder à certaines rectifications et reformulations.

TRAVAUX

15. Déclassement d'un véhicule Volkswagen Combi du service des Travaux

Il est proposé au Conseil de déclasser un véhicule Volkswagen Combi.

16. Rénovation des locaux sanitaires du bâtiment primaire et de la bibliothèque de l'école Tout-Va-Bien - Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché public de travaux

Il est proposé au Conseil de lancer un marché public de travaux ayant pour objet la rénovation des locaux sanitaires du bâtiment primaire et de la bibliothèque de l'école Tout-Va-Bien.

Ce marché consiste essentiellement dans les changements de sanitaires (urinoirs, cabines etc.) et des changements dans les installations électriques.

Le marché étant estimé à 97.500 € HTVA, il est proposé de recourir à la procédure négociée sans publication préalable.

17. Mise en conformité électrique des bâtiments scolaires - Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux

Il est proposé au Conseil de lancer un marché public de travaux ayant pour objet la mise en conformité électrique des bâtiments scolaires.

Suite à une analyse de risques, des points à améliorer ont été soulevés : le présent marché a pour objet d'y remédier.

Le marché étant estimé à 100.000 € HTVA, il est proposé de recourir à la procédure négociée sans publication préalable.

ENVIRONNEMENT

18. Ressourcerie du Pays de Liège SC - Souscription d'une part sociale

Il est proposé au Conseil de confirmer son adhésion à la SCRL-FS Ressourcerie du Pays de Liège, établie Chaussée Verte, 25/3 à 4460 Grâce-Hollogne et, à cet effet, de souscrire une part sociale d'une valeur de 200 € au capital de cette société.

L'entièreté du capital social de la Ressourcerie du Pays de Liège est constituée de fonds publics, que tous ses administrateurs sont des représentants des collectivités publiques, qu'elle exerce ses activités avec les collectivités publiques qui la détiennent ;

La Ressourcerie du Pays de Liège assure, depuis 2020, la mission de collecte des encombrants sur le territoire communal, laquelle déploie un service de collecte non destructrice des encombrants sur appel, avec reprise d'une large gamme de matières et objets qui trouveront, soit une seconde vie (réutilisation), soit une solution de recyclage adaptée.

Une convention a été adoptée le 27 janvier 2020. Afin de finaliser l'adhésion de la commune au système de collecte de la Ressourcerie du Pays de Liège, il convient de souscrire une part sociale au capital de la société.

LOGEMENT

19. Ordre du jour de l'assemblée générale des Habitations sociales de Saint-Nicolas (27 juin 2022)

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale des Habitations sociales de Saint-Nicolas du 27 juin 2022.

INSTRUCTION

20. Enseignement maternel - Création de demi-emplois supplémentaires au 3 mai 2022

En raison du recalcul de la population scolaire, il est proposé au Conseil de créer des demi-emplois supplémentaires d'instituteur maternel, au sein des écoles ci-après, à compter du 3 mai 2022 :

1. Ecole de la rue de l'Espérance, 15 ;
2. Ecole de la rue Coopération, 70 ;
3. Ecole du quai du Halage, 55 / implantation Peupliers
4. Ecole de la rue Tout va Bien, 120.

SERVICE SOCIAL

21. Désignation d'un représentant aux assemblées générales de Terre et Foyer SC pour la mandature 2018-2024

Il est proposé au Conseil de désigner un délégué pour le représenter au sein de l'assemblée générale de Terre et Foyer SC, guichet de crédit social dont la commune est membre, pour la mandature en cours.

SPORTS

22. "Je cours pour ma forme (Session 2022)" - Partenariat avec l'ASBL Sport et Santé - Approbation d'une convention

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la session 2022 de « Je cours pour ma forme », de renouveler la convention de partenariat avec l'ASBL Sport et Santé.

CPAS

23. Compte de l'exercice 2021 du Centre public d'action sociale - Tutelle spéciale d'approbation

Le Conseil est invité, dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation qu'il exerce sur le CPAS, à approuver les comptes pour l'exercice 2021, adoptés le 26 avril 2022 par le Conseil de l'action sociale.

DIVERS

24. Octroi d'un subside au Comité humaniste d'action laïque de Saint-Nicolas ASBL pour l'exercice 2022

Il est proposé au Conseil d'octroyer à l'ASBL Comité humaniste d'action laïque de Saint-Nicolas la subvention inscrite au budget à cet effet, soit 2.479 €.

25. Questions orales d'actualité

Conformément à l'article L1122-10, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux articles 75 et 77 du ROI, les conseillers peuvent poser au Collège des questions orales d'actualité (se rapportant à des situations ou des faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas à une date plus éloignée que celle de la précédente séance du Conseil communal), auxquelles le Collège répond soit séance tenante soit à la prochaine séance.



SEANCE A HUIS CLOS

(...)